

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SEVER DE SAINTONGE**

Réunion du 25 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la **salle des fêtes de St Sever de Saintonge**, sous la présidence de Monsieur Pierre HERVE, Maire.

Étaient présents : Mesdames DUPONT Frédérique, LECLERC Brigitte, MONDIN Dominique, PEQUIGNOT Corinne, RESSOUCHE Karine et Messieurs Jean-Louis DEMINIER, FERRARI Bruno, GABORIAUD Jean-Michel, GUILBERTEAU Jean-Paul, HERVE Pierre, LEBLANC Jean-Sébastien, TERRIERE Anthony et TIBURCE Jean-Michel.

Absentes excusées : Mme Nathalie TRICOIRE (procuration à Mme Corinne PEQUIGNOT)
Mme Audrey FERREIRA

Secrétaire : M. Jean-Paul GUILBERTEAU

Convocation le 16 février 2021

**Vote du compte de gestion du budget principal (Mairie)
de l'année 2020**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

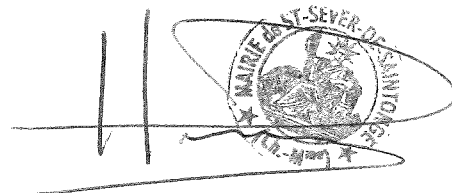
Fait et délibéré le jour, mois et an susvisés,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Pierre HERVÉ

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017-211704002-20210225-
D20212502001-DE

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 26/02/2021**



**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017-211704002-20210225-
D20212502002-BF

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 26/02/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SEVER DE SAINTONGE**

Réunion du 25 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la **salle des fêtes de St Sever de Saintonge**, sous la présidence de Monsieur Pierre HERVE, Maire.

Étaient présents : Mesdames DUPONT Frédérique, LECLERC Brigitte, MONDIN Dominique, PEQUIGNOT Corinne, RESSOUCHE Karine et Messieurs Jean-Louis DEMINIER, FERRARI Bruno, GABORIAUD Jean-Michel, GUILBERTEAU Jean-Paul, HERVE Pierre, LEBLANC Jean-Sébastien, TERRIERE Anthony et TIBURCE Jean-Michel.

Absentes excusées : Mme Nathalie TRICOIRE (procuration à Mme Corinne PEQUIGNOT)
Mme Audrey FERREIRA

Secrétaire : M. Jean-Paul GUILBERTEAU

Convocation le 16 février 2021

**Vote du compte administratif du budget principal (Mairie)
de l'année 2020**

Le conseil municipal procède à la désignation du Président de séance avant l'approbation du compte administratif. M. DEMINIER étant le doyen, il est élu à la majorité. M. HERVE, Maire présente les comptes de 2020 et se retire au moment du vote.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Pierre HERVE, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Totaux
Restes à réaliser au 31/12/2020	Investissement	4 000,00	0,00	-4 000,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	Résultats de l'exercice 2020	49 905,99	61 766,10	11 860,11
	c/001 (Déficit d'inv reporté)	29 817,40		
	Solde global d'exécution	79 723,39	61 766,10	-17 957,29
Section de fonctionnement	Résultats de l'exercice 2020	337 316,15	394 081,33	56 765,18
	c/002 (Excédent de fonct. reporté)		100 158,05	
	Solde global d'exécution	337 316,15	494 239,38	156 923,23
Résultats cumulés		421 039,54	556 005,48	134 965,94
Résultats cumulés (hors restes à réaliser)		417 039,54	556 005,48	138 965,94

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

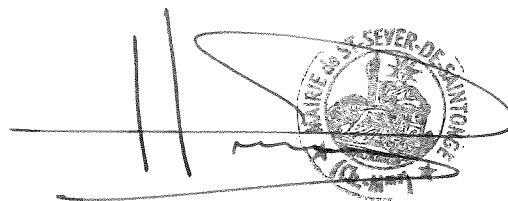
Sous le N° 017-211704002-20210225-
D20212502002-BF

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 26/02/2021**

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an susvisés,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Pierre HERVÉ

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Hervé', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SEVER-DE-LA-NIVONNE' around the perimeter and a central emblem. The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SEVER DE SAINTONGE

Réunion du 25 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la **salle des fêtes de St Sever de Saintonge**, sous la présidence de Monsieur Pierre HERVE, Maire.

Étaient présents : Mesdames DUPONT Frédérique, LECLERC Brigitte, MONDIN Dominique, PEQUIGNOT Corinne, RESSOUCHE Karine et Messieurs Jean-Louis DEMINIER, FERRARI Bruno, GABORIAUD Jean-Michel, GUILBERTEAU Jean-Paul, HERVE Pierre, LEBLANC Jean-Sébastien, TERRIERE Anthony et TIBURCE Jean-Michel.

Absentes excusées : Mme Nathalie TRICOIRE (procuration à Mme Corinne PEQUIGNOT)
Mme Audrey FERREIRA

Secrétaire : M. Jean-Paul GUILBERTEAU

Convocation le 16 février 2021

Vote de l'affectation des résultats du budget principal (Mairie)
pour l'exercice 2020

Le conseil, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,
Après avoir approuvé le 25 février 2021 le compte administratif pour 2020 qui présente un **excédent** total de fonctionnement d'un montant de **134 965,94 €**,

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un **déficit** de la section d'investissement s'élevant à **17 957,29 €**,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2020, soit un **déficit** supplémentaire de **4 000 €**,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2021,

Considérant que le budget de 2020 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de **90 000 €**,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (**compte 1068**) : **21 957,29 €**

Affectation à l'**excédent** reporté de la section de fonctionnement, **compte 002**, pour **134 965,94 €**

Affectation au **déficit** reporté de la section d'investissement, **compte 001**, pour **17 957,29 €**

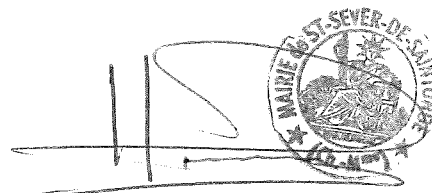
Fait et délibéré le jour, mois et an susvisés,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Pierre HERVÉ

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017-211704002-20210225-
D20212502003-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 26/02/2021



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SEVER DE SAINTONGE**

Réunion du 25 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la **salle des fêtes de St Sever de Saintonge**, sous la présidence de Monsieur Pierre HERVE, Maire.

Étaient présents : Mesdames DUPONT Frédérique, LECLERC Brigitte, MONDIN Dominique, PEQUIGNOT Corinne, RESSOUCHE Karine et Messieurs Jean-Louis DEMINIER, FERRARI Bruno, GABORIAUD Jean-Michel, GUILBERTEAU Jean-Paul, HERVE Pierre, LEBLANC Jean-Sébastien, TERRIERE Anthony et TIBURCE Jean-Michel.

Absentes excusées : Mme Nathalie TRICOIRE (procuration à Mme Corinne PEQUIGNOT)
Mme Audrey FERREIRA

Secrétaire : M. Jean-Paul GUILBERTEAU

Convocation le 16 février 2021

**Vote du compte de gestion du budget annexe
« CHAUFFERIE BOIS ENERGIE » de l'année 2020**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget annexe « Chaufferie Bois Énergie » de St Sever pour l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,

statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

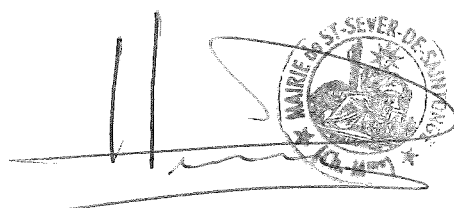
Fait et délibéré le jour, mois et an susvisés,
Pour extrait certifié conforme

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017-211704002-20210225-
D20212502004-DE

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 26/02/2021**

Le Maire
Pierre HERVÉ



**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017-211704002-20210225-
D20212502005-BF

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 26/02/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SEVER DE SAINTONGE**

Réunion du 25 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la **salle des fêtes de St Sever de Saintonge**, sous la présidence de Monsieur Pierre HERVE, Maire.

Étaient présents : Mesdames DUPONT Frédérique, LECLERC Brigitte, MONDIN Dominique, PEQUIGNOT Corinne, RESSOUCHE Karine et Messieurs Jean-Louis DEMINIER, FERRARI Bruno, GABORIAUD Jean-Michel, GUILBERTEAU Jean-Paul, HERVE Pierre, LEBLANC Jean-Sébastien, TERRIERE Anthony et TIBURCE Jean-Michel.

Absentes excusées : Mme Nathalie TRICOIRE (procuration à Mme Corinne PEQUIGNOT)
Mme Audrey FERREIRA

Secrétaire : M. Jean-Paul GUILBERTEAU

Convocation le 16 février 2021

**Vote du compte administratif du budget annexe
« CHAUFFERIE BOIS ENERGIE » de l'année 2020**

Le conseil municipal procède à la désignation du Président de séance avant l'approbation du compte administratif. M. DEMINIER étant le doyen, il est élu à la majorité. M. HERVE, Maire présente les comptes de 2020 et se retire au moment du vote.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif du budget annexe « Chaufferie Bois Énergie » de St SEVER pour l'exercice 2020 dressé par Monsieur Pierre HERVE, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Totaux
Restes à réaliser au 31/12/2020	Investissement	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	Résultats de l'exercice 2020	11 396,71	11 200,38	-196,33
	c/001 (Déficit d'inv reporté)	2 422,38		
	Solde global d'exécution	13 819,09	11 200,38	-2 618,71
Section de fonctionnement	Résultats de l'exercice 2020	24 314,07	19 449,24	-4 864,83
	c/002 (Excédent de fonct. reporté)		7 432,26	
	Solde global d'exécution	24 314,07	26 881,50	2 567,43
Résultats cumulés 2020		38 133,16	38 081,88	-51,28

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

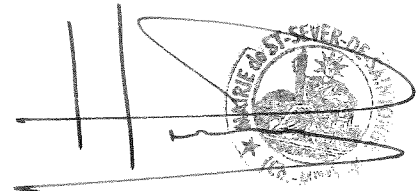
Sous le N° 017-211704002-20210225-
D20212502005-BF

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 26/02/2021**

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an susvisés,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Pierre HERVÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SEVER DE SAINTONGE

Réunion du 25 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la **salle des fêtes de St Sever de Saintonge**, sous la présidence de Monsieur Pierre HERVE, Maire.

Étaient présents : Mesdames DUPONT Frédérique, LECLERC Brigitte, MONDIN Dominique, PEQUIGNOT Corinne, RESSOUCHE Karine et Messieurs Jean-Louis DEMINIER, FERRARI Bruno, GABORIAUD Jean-Michel, GUILBERTEAU Jean-Paul, HERVE Pierre, LEBLANC Jean-Sébastien, TERRIERE Anthony et TIBURCE Jean-Michel.

Absentes excusées : Mme Nathalie TRICOIRE (procuration à Mme Corinne PEQUIGNOT)
Mme Audrey FERREIRA

Secrétaire : M. Jean-Paul GUILBERTEAU

Convocation le 16 février 2021

Vote de l'affectation du résultat du budget annexe
« CHAUFFERIE BOIS ENERGIE » pour l'exercice 2020

Le conseil, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 4, Après avoir approuvé le 25 février 2021, le compte administratif du budget annexe « Chaufferie Bois Énergie » de SAINT SEVER pour 2020 qui présente un **excédent** total de fonctionnement d'un montant de **0,00 €**,

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un **déficit** de **196,33 €** pour la section d'investissement entraînant un besoin de financement s'élevant à **2 618,71 €**,

Vu qu'il n'y pas de restes à réaliser au 31 décembre 2020,

Considérant que le budget de 2020 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de **2 621,62 €**,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (**compte 1068**) pour **2 567,43 €**

Affectation à l'**excédent** reporté, en section de fonctionnement, **compte 002**, pour **0,00 €**

Affectation au **déficit** d'investissement **compte 001** pour **2 618,71 €**

Fait et délibéré le jour, mois et an susvisés,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Pierre HERVÉ

TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017-211704002-20210225-
D20212502006-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 26/02/2021



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SEVER DE SAINTONGE**

Réunion du 25 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la **salle des fêtes de St Sever de Saintonge**, sous la présidence de Monsieur Pierre HERVE, Maire.

Étaient présents : Mesdames DUPONT Frédérique, LECLERC Brigitte, MONDIN Dominique, PEQUIGNOT Corinne, RESSOUCHE Karine et Messieurs Jean-Louis DEMINIER, FERRARI Bruno, GABORIAUD Jean-Michel, GUILBERTEAU Jean-Paul, HERVE Pierre, LEBLANC Jean-Sébastien, TERRIERE Anthony et TIBURCE Jean-Michel.

Absentes excusées : Mme Nathalie TRICOIRE (procuration à Mme Corinne PEQUIGNOT)
Mme Audrey FERREIRA

Secrétaire : M. Jean-Paul GUILBERTEAU

Convocation le 16 février 2021

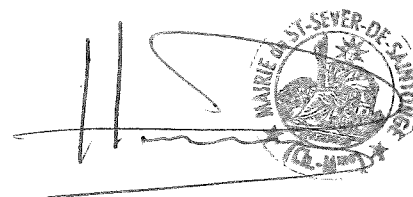
**Convention de fourrière 2021
pour le ramassage des animaux errants avec la SPA**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de fourrière pour le ramassage des animaux errants pour l'année 2021 et précise que le coût pour l'année se monte à : 289,23 € pour la formule avec déplacement de la SPA ou 264,35 € pour la formule sans déplacement.

Le conseil, après en avoir délibéré, avec **12 voix pour, 00 abstention et 02 voix contre**, autorise le Maire à signer une convention pour l'année 2021, choisit la **formule avec déplacement** pour un montant de **289,23 €** et décide d'inscrire la somme correspondante au budget.

Fait et délibéré le jour, mois et an susvisés,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Pierre HERVÉ



TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017-211704002-20210225-
D20212502007-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 26/02/2021